

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST
Président : Daniel SCHMID
Rapporteur : Cédric ZÜRCHER

Rapport de la Cogest sur les comptes 2018

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur les comptes 2018.

1 Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Daniel Schmid (PSCG) président,
 - Stéphane Angst (UDC) vice-président,
 - Cédric Zürcher (PLR), rapporteur,
 - Pauline Arlettaz (PDC),
 - Jacques Borgeaud (PLR),
 - Nathalie Cretton (Les Verts),
 - David Gaillard (PDC),
 - Eric Lattion (PDC),
 - Edgar Vieux (UDC),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC
- Loan Cottet pour le PLR
- Cédric Vieux pour l'UDC
- Samuël Rouiller pour le PS Centre gauche
- Carole Morisod pour les Verts

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

2 Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à 3 reprises, soit les 16, 23 et 28 mai 2019.

Le 16 mai, une revue de détail des comptes 2018 a été faite et un catalogue de questions pour le Conseil municipal a été élaboré et lui a été transmis.

Le 23 mai, sur invitation de la Cogest, M. Yannick Buttet, président de la commune, Mikaël Vieux et Jean-Luc Planchamp conseillers municipaux et M. Laurent Monnet, secrétaire municipal, M. Emmanuel Bérard, chef financier et M. Stefan Gnos, comptable sont venus nous apporter les réponses du Conseil Municipal à nos questions.

Le 28 mai, nous avons discuté du présent rapport et nous avons adopté ce dernier.

3 Entrée en matière

L'entrée en matière sur les comptes 2018 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

4 Examen des comptes 2018

4.1. Préambule

La Cogest enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2018. Avec une marge d'autofinancement de plus de Fr.6,3 millions et la maîtrise des charges, nos comptes communaux ont trouvé leur rythme de croisière. Comparativement à l'évolution de la population, ils retrouvent les chiffres d'il y a une dizaine d'année lorsque la marge d'autofinancement passait la barre des Fr.5 millions.

Les recettes d'impôts au niveau du revenu des personnes physiques progressent de manière linéaire avec l'augmentation de la population. En ce qui concerne les recettes des personnes morales elles bénéficient de la bonne tenue de l'économie et se maintiennent à un niveau élevé (sans tenir compte de la recette extraordinaire de 2017). Au niveau des

charges de personnel et des biens et services, ces deux postes évoluent de manière mesurée et maîtrisée.

Par contre l'évolution des postes « secours et assistance (art. 580.366) » et « intégration sociale (art. 580.366.10) » posent des questions au niveau de l'évolution de notre société et doivent être source de réflexion non seulement au niveau communal mais également cantonal et fédéral. En effet, additionnés, ces deux postes ont passé de Fr.801'000.-- en 2012 à Fr.1'510'000.-- en 2018.

Au niveau des investissements, nous devons à nouveau constater de nombreux reports, notamment :

- Installations sportives (pistes finlandaise, street workout) pour Fr.93'000.—
- Aménagement rues et places, rue Clos-Novex + centre du village pour Fr.462'000.—
- Amélioration sources et captages pour Fr.125'000.—
- Secteur Petit-Paradis pour Fr.120'000.—
- Canalisations pour Fr.280'000.—
- Installations de conteneurs collectifs pour Fr.231'000.—
- Torrents pour Fr.77'000.— (hors subventions)
- Règlement communal des constructions pour Fr.134'000.—
- STEP travaux suspendus

Nous avons déjà fait ce constat lors de notre rapport 2016 sur la législature 2013-2016 et lors de notre rapport sur les comptes 2017. En 2017, sur les Fr.7,269 millions prévus ce sont Fr.3,164 millions (43,52%) qui ont été investis et en 2018, non compris la STEP, sur les Fr.4,496 millions prévus seuls Fr.2,697 millions (59.98%) ont été investis.

4.2. Questions concernant les comptes 2018, réponses du Conseil Municipal et commentaires.

La Cogest a adressé une série de questions au Conseil Municipal. Afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil général, nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation, et par contre coup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum : chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question.

Concernant la construction de la nouvelle caserne des pompiers en collaboration avec la commune de Monthey, la Cogest estime qu'il serait objectif d'établir un comparatif financier

et qualitatif avec et sans fusion du corps des sapeurs-pompiers, afin de pouvoir conserver/mettre en place la solution la plus efficiente pour les partis prenantes (corps de pompier, commune, population)

4.3. Transformation et extension des Perraires

Introduction

Une sous-commission de la Cogest composée de MM. David Gaillard, Edgar Vieux et Daniel Schmid s'est rendue au bureau communal à deux reprises pour investiguer sur les décomptes finaux relatifs à la transformation et à l'extension de l'école des Perraires à Collombey.

Tous les documents demandés, notamment les contrats et les factures, nous ont été mis à disposition ainsi que le relevé du compte centre scolaire des Perraires no 210.503.31.

Commentaires sur les vérifications effectuées

Divers pointages ont été effectués par rapport aux factures et n'ont pas soulevé de remarques particulières.

Selon les sondages effectués, nous avons pu constater que l'ouverture des soumissions et les adjudications des travaux ont été réalisés dans les règles des marchés publics. Les adjudications n'ont fait l'objet d'aucun recours.

Décompte final des travaux

Nous avons pointé les rubriques présentant des différences marquées entre les contrats et les factures finales.

Tout d'abord nous avons constaté que dans de très et trop nombreux cas, le maître de l'ouvrage n'a pas validé par sa signature les avenants aux divers travaux complémentaires. Toutefois, le bureau d'architecture a bien géré les coûts des travaux, par contre, nous estimons que ce manquement doit être corrigé pour les projets futurs.

Contrats non exécutés

Certains contrats chiffrés n'ont pas été exécutés. Il nous a été expliqué que les travaux ont bien été exécutés mais que, lors de l'établissement de la facture finale, ces frais étaient inclus dans la facture globale de la rubrique et qu'ils n'ont pas été reportés sous la rubrique définie au préalable. Notamment, c'est le cas pour le démontage des façades existantes.

Electricité/chauffage/ventilation

Au niveau du poste d'attente des installations électriques nous avons constaté un dépassement de 42% entre les contrats signés et la facture finale. Pour l'ensemble des installations électriques le dépassement est de 37.43%. Idem pour le poste d'attente du chauffage, ventilation, air conditionné où la différence est de 24.04%. Selon le bureau d'architecture ces différences s'expliquent par de mauvaises surprises lors du démontage. Des travaux complémentaires ont dû être exécutés en régie. L'établissement des soumissions remises aux différents corps de métier est de la responsabilité du bureau technique. Il semble donc que ces soumissions n'étaient pas suffisamment précises.

Faux-plafonds

Pour les faux-plafonds, la facture finale est de Fr.346'799.10 contre Fr.275'975.05 de contrats signés soit un dépassement de 25.66%. Il nous a été répondu que l'on espérait récupérer certains faux-plafonds afin de diminuer le coût. Or, cela s'est avéré impossible et ils ont dû tous être changés.

Architecte

Pour les frais d'architecte le contrat fixé par le Conseil d'Etat est de Fr.684'117.35 or, le montant total de la facture s'élève à Fr.980'258.15 soit une augmentation de 43.29%. Ceci s'explique par le fait que, lors de la mise en soumission, le montant donnant droit aux honoraires a été estimé à Fr.3'800'000.—alors que les travaux se sont élevés à plus de 8 millions de francs.

Le mandat d'architecte a été attribué au bureau Cagna + Wenger SA malgré que celui-ci avait les honoraires les plus élevés des six bureaux en concurrence. La différence par rapport aux autres bureaux s'est faite au niveau du « concept d'intervention » qui entre en ligne de compte pour 40% dans l'évaluation des offres. Ce concept d'intervention recouvre les critères suivants :

- Adéquation avec l'architecture du bâtiment et principe de matérialisation
- Volumétrie et organisation
- Coût global de la réalisation

La commission d'évaluation a donc choisi le bureau Cagna + Wenger SA pour, nous citons, « la grande qualité du projet proposé relève d'une bonne connaissance préalable du système CROCS de la part des auteurs du projet, mais également une précision théorique quant au concept d'intervention. La commission d'évaluation a apprécié tous les aspects du travail proposé, en particulier la parfaite restauration du patrimoine bâti (système CROCS) que propose le concept ».

Mandats d'ingénieurs

Les contrats d'ingénieurs ont également connu des hausses allant de 2.61% pour l'ingénieur civil à 30.33% pour l'ingénieur chauffage-ventilation en passant par 8.49% pour l'ingénieur électricien. Ces hausses sont les conséquences des mauvaises surprises et travaux complémentaires demandés pour l'exécution des travaux.

Mobilier interne

Nous avons par contre constaté diverses baisses entre les devis et contrats et les travaux exécutés pour le système d'enseignement et le mobilier. Devant notre étonnement, il nous a été garanti qu'aucune économie n'a été faite sur ce poste pour compenser les comptes de construction.

Conclusion

Le total des contrats s'élève à Fr.8'179'522.70 et le total des travaux exécutés à Fr.8'646'211.30 soit une différence de Fr.466'688.60 soit un dépassement de 5,4% par rapport aux contrats. D'un point de vue global ce dépassement reste dans une marge tout à fait acceptable lorsque l'on transforme et agrandit un bâtiment. Le total des devis s'élevait à Fr.8'344'036.--. C'est ce montant qui avait été proposé au Conseil Général pour la demande du crédit d'engagement de Fr.8 millions.

4.4. Indicateurs financiers

La marge d'autofinancement de plus de Fr.6,3 millions impacte de manière positive les indicateurs financiers. Le remboursement du prêt de la Charmaie, comptabilisé en investissement négatif, fausse un peu l'analyse du degré d'autofinancement. Malgré cet aspect purement comptable, l'évolution de cet indicateur reste positive. La capacité d'autofinancement, qui est indiqué en pourcent des revenus financiers, représente avec exactitude la marge que nous devons obtenir. Avec 18,6% en 2018 cet indicateur est très positif.

L'endettement net par habitant tombe de Fr.3'292.—en 2017 à Fr.1'734.—à fin 2018. Cet indicateur bénéficie du remboursement de prêt de la Charmaie et du retard pris dans les investissements notamment de la STEP. Avec cet endettement nous sommes en mesure d'absorber les investissements futurs sans devoir endetter notre collectivité de manière trop importante. Le taux du volume de la dette brute, malgré une baisse des revenus financiers par rapport à 2017, se maintient avec une valeur indicative « bien ».

5. Recommandation de la Cogest

La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2018 tels que présentés.

6. Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

7. Conclusions et remerciements

Comme déjà relevé à de nombreuses reprises et notamment dans nos précédents rapports, l'estimation et le report de nombreux investissements représentent un certain risque de gestion et une difficulté d'analyse.

Malgré cela, d'un point de vue financier, la Cogest considère les comptes 2018 comme bons et permettant de voir l'avenir sereinement.

La Cogest remercie le Conseil municipal et l'administration pour leur disponibilité.

Collombey, le 28 mai 2019

Le président :

Daniel Schmid

Le rapporteur :

Cédric Zürcher

Annexes : questions et réponses sur les rubriques des comptes 2018

Copie au Conseil Municipal.